

## **Augmentation de capital annoncée**

### **Tunisie Profilés Aluminium**

**« TPR »**

Siège social : Rue des Usines. Zone Industrielle Sidi Rézig –2033– Mégrine

La société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **5.000.000 dinars** pour le porter de **37.000.000 dinars** à **42.000.000 dinars** et ce, par l'incorporation :

- de la réserve spéciale d'investissement pour un montant de **4.407.735,328 dinars** ;
- des résultats reportés pour un montant de **592.264,672 dinars**.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de **5.000.000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des 37.000.000 actions anciennes composant le capital social actuel **à raison de cinq (5) actions nouvelles gratuites pour trente sept (37) actions anciennes**, et ce, à partir du **15 juin 2011**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les 5.000.000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2011**.

#### **Cotation en Bourse :**

Les actions anciennes de la société Tunisie Profilés Aluminium seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **15 juin 2011**.

La mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2010 dont bénéficient les seules actions anciennes étant fixée au **15 juin 2011**, les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **15 juin 2011** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **15 juin 2011**.

#### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **15 juin 2011**.